

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

22 avril 2014



Commémoration de l'armistice de la guerre 39-45, le 08 mai dernier sur la place Charles de Gaulle en présence de Auguste Picollet, conseiller général du canton d'Aime, de Georges Bérard, président de l'association des anciens combattants, et de Jean Luc Boch, maire de Macot La Plagne.



L'harmonie d'Aime et la chorale des aînés ruraux d'Aime et de Macot La Plagne étaient également présents.

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN et Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND et Gérard MONTILLET, adjoints
 Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales
 MM. Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusés : M. Laurent ASTIER (pouvoir à M. Jean Luc BOCH),
 Madame Marion LIZEROUX a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres présents pour ce premier conseil municipal du mandat. Il excuse Laurent ASTIER qui ne peut être présent ce soir car il est en rééducation suite à une opération du genou.

Affaires générales

1. FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Le conseil municipal fixe les indemnités de fonctions des membres du conseil municipal comme suit :

Maire : 43 % de l'indice brut 1015

(1634,63 € bruts mensuels)

1er adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

2e adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

3e adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

4e adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

5e adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

2. DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Suite à l'élection des élus, ces derniers ont le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans ce cadre, le conseil municipal détermine un crédit de 2 000 euros au budget pour ces formations. Les thématiques retenues par le conseil municipal sont : Droit public et droit des collectivités territoriales, finances locales et approche budgétaire, habitat/urbanisme, intercommunalité, internet/réseaux/bureautique, marchés publics.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

3. REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ÉLUS

Le conseil municipal décide que les frais engagés par les élus dans le cadre de leur mission ouvriront droit à remboursement sur la base de justificatifs.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

4. DÉSIGNATION DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Il est proposé de créer 8 postes de conseillers délégués qui seront chargés de commissions ou de groupes de travail dans différentes thématiques. Le conseil municipal approuve ces créations et désigne les personnes suivantes conseillers délégués en charge des différentes commissions :

DÉLÉGATION/THÉMATIQUE	NOM/PRÉNOM
AGRICULTURE/FORÊT	OUGIER SIMONIN Joël
RESSOURCES HUMAINES	BÉRARD Patricia
SPORTS	LIZEROUX Marion

TOURISME/COMMERÇANTS / UNIONS SYNDICALES	MICHELAS Corine
POLICE MUNICIPALE	ASTIER Fabienne
ECOLE	BÉRARD Sylvie
ENVIRONNEMENT	MONTMAYEUR Myriam
DÉNEIGEMENT	OUGIER Raphaël

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

5. CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le conseil municipal décide de créer différentes commissions et désigne les personnes mentionnées ci-dessous membres de celles-ci.

Monsieur le maire est membre de droit de chacune des commissions.

URBANISME	RESPONSABLE : Patrice MEREL	
	FONCIER PLU	Joël OUGIER SIMONIN - Fa- bienne ASTIER - Richard BROCHE - Michel ASTIER PERRET - Corine MICHELAS- Gérard MONTILLET
	AGRICULTURE FORÊT	JOËL OUGIER SI- MONIN + MEMBRES EXTÉRIEURS

FINANCES	RESPONSABLE : Séverine BRUN	
	FINANCES PU- BLIQUES - RES- SOURCES HUMAINES	Patricia BÉRARD - Joël OUGIER SIMONIN - Richard BROCHE - Michel ASTIER PERRET

TOURISME /STATION	RESPONSABLE : RENÉ ALLAMAND	
	Sport	Marion LIZEROUX Laurent ASTIER -
	TOURISME	Corine MICHELAS - Myriam MONTMAYEUR - Marion LIZEROUX
	POLICE MUNICIPALE	Fabienne ASTIER Raphaël OUGIER
	COMMERÇANTS - US	Corine MICHELAS - Richard BROCHE

TRAVAUX	RESPONSABLE : Gérard MONTILLET	
	PETITS TRAVAUX CHANTIERS	Laurent ASTIER - Fabienne ASTIER - Patrice MEREL - Michel ASTIER PERRET
	EAU	Joël OUGIER SIMONIN - Michel ASTIER PERRET
	DÉNEIGEMENT	Raphaël OUGIER
	ENVIRONNEMENT	Myriam MONTMAYEUR - Corine MICHELAS

Sylvie Bérard demande s'il est prévu de créer une commission communication/manifestation, et le cas échéant elle serait intéressée pour y participer.
Monsieur le maire confirme que cette commission est prévue et qu'elle sera présentée lors du prochain conseil municipal.
(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

6. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Concernant la commission d'appel d'offres communale, Il est proposé la liste suivante :
Jean Luc BOCH, président de droit,
titulaires : Gérard MONTILLET, Fabienne ASTIER, Patrice MEREL
suppléants : Joël OUGIER SIMONIN, Corine MICHELAS, Laurent ASTIER

Gérard MONTILLET demande si d'autres listes souhaitent se porter candidate. Aucune autre liste ne se déclare. Après un vote à bulletin secret, le décompte des voix est le suivant :

votants : 19

Nuls : 2

exprimés : 17

Pour : 17

La composition de la commission d'appel d'offres est la suivante

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean Luc BOCH, PRÉSIDENT	
1. Gérard MONTILLET	1. Joël OUGIER SIMONIN
2. Fabienne ASTIER	2. Corinne MICHELAS
3. Patrice MEREL	3. Laurent ASTIER

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 17, abstention : 2)

7. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

Le centre communal d'action sociale est un établisse-

ment public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le maire et composé de 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres extérieurs nommés par le maire.
Le conseil municipal fixe ainsi la composition du CCAS comme suit :

MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Jean Luc BOCH
2. Christiane CHARRIÈRE
3. Séverine BRUN
4. Raphaël OUGIER
5. Marion LIZEROUX
6. Myriam MONTMAYEUR
7. Fabienne ASTIER
8. Gérard MONTILLET

Christiane CHARRIÈRE présente la liste des membres extérieurs :

Bernadette CHAMOISSIN, Martine GOSTOLI, Colette VIBERT, Marie FRISON, Claudette FASOLO, Karine FROMAGET, Laurence BUGNY, Ginette CRÉTIER
(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

8. DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

Le conseil municipal décide de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

9. AUTORISATION AU MAIRE À ESTER EN JUSTICE

Le conseil municipal délègue à monsieur le maire, pour toute la durée du mandat, le pouvoir d'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice de quelque nature que ce soit (assignation, requête, citation directe, constitution de partie civile) ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

10. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA MAISON DU TOURISME D'AIME MACOT LA PLAGNE (MATO)

La commune doit être représentée par deux administrateurs au sein de la maison du tourisme. Il est proposé de désigner Laurent Astier et Patricia Bérard. René ALLAMAND demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature. Aucun autre candidat ne se déclare.

Le conseil municipal désigne ainsi Laurent ASTIER et Patricia BÉRARD, administrateurs de la Maison du Tourisme d'Aime Macot La Plagne.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

11. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE - SAEM PLAGNE RÉNOV'

La commune est représentée au sein de la SAEM Plagne rénov' par 4 administrateurs.

Il est proposé de désigner : Jean Luc BOCH, Corine MICHELAS, Evelyne FAGGIANELLI, Richard BROCHE.

René ALLAMAND demande si d'autres élus souhaitent se porter candidats.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Le conseil municipal désigne ainsi Jean Luc BOCH, Corine MICHELAS, Evelyne FAGGIANELLI, Richard BROCHE comme administrateurs à la Saem Plagne rénov' et autorise Jean Luc BOCH à postuler à la fonction de président de cette structure.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

12. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Pour son personnel communal, la commune adhère depuis le 1er juillet 1996 au Comité national d'action sociale. A ce titre, il convient de désigner un délégué représentant le collège des élus.

Le conseil municipal désigne Christiane CHARRIÈRE en tant que déléguée pour représenter la collectivité au CNAS.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

13. DÉSIGNATION DE CANDIDATS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES À LA COMMISSION LOCALE DES IMPÔTS DIRECTS

La commune doit désigner une liste de 12 candidats titulaires et une liste de 12 candidats suppléants aux fonctions de commissaires à la commission communale des impôts directs.

Patrice MEREL explique que sur les 24 candidats proposés (12 élus, 12 personnes extérieures), le centre des impôts en sélectionnera seulement 6 dans les candidats élus et 6 dans les candidats extérieurs.

Le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour être candidates aux fonctions de commissaires à la commission locale des impôts directs : Jean Luc BOCH, Joël OUGIER SIMONIN, Séverine BRUN, Patricia BÉRARD, Patrice MEREL, Christiane CHARRIÈRE, Gérard MONTILLET, Laurent ASTIER, René ALLAMAND, Sylvie BÉRARD, Fabienne ASTIER, Raphaël OUGIER.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

14. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT À LA DÉFENSE

Le conseil municipal désigne Jean Luc BOCH en tant que correspondant à la défense.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

15. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE

La commune étant actionnaire de la société d'aménagement de la Savoie (SAS), il convient de désigner un représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de cette structure.

Le conseil municipal décide de nommer Jean Luc BOCH comme représentant de la commune aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAS.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

16. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)

Des représentants de la commune doivent être choisis pour siéger au sein de la commission locale d'information et de surveillance (C.L.I.S) de l'usine d'incinération de déchets ménagers de Valezan.

Le conseil municipal nomme Gérard MONTILLET comme membre titulaire et Myriam MONTMAYEUR comme membre suppléant pour siéger au sein de la C.L.I.S de l'usine d'incinération de déchets ménagers de Valezan.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

17. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES INFORMATISÉES ALPES MÉDITERRANÉE (SICTIAM)

Une convention lie la commune de Macot La Plagne au SICTIAM.

Il est rappelé au conseil municipal les compétences de cette structure : maîtrise des logiciels de gestion, des systèmes d'information géographique et les logiciels applicatifs associés, offre des solutions de dématérialisation pour les appels d'offres et les échanges avec les services de l'état chargé du contrôle de légalité, des centrales d'achats pour les acquisitions de logiciels, un service de maintenance des parcs machines des adhérents....

Le conseil municipal désigne Laurent ASTIER en qualité de délégué titulaire et Stéfan KOUMANOV en qualité de délégué suppléant pour siéger au comité syndical du SICTIAM.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

18. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE 4 CONTRATS DE SUBVENTION

Il est rappelé au conseil municipal le dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières.

Il convient de régulariser le versement de subvention pour trois dossiers achevés dont l'avance avait été faite par la société d'aménagement de La Plagne pendant la période électorale, et de verser un montant complémentaire pour un quatrième dossier. Le conseil municipal décide de procéder au remboursement à la société d'aménagement de la plagne des subventions suivantes :

- rénovation appt Belle Plagne - aide de 4 427 € (soit 2 213,50 € pour la Sap et 2 213,50 € pour la commune) pour 22 136,08 euros TTC de travaux.

- rénovation appt Plagne Centre - aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la Sap et 2 500 € pour la commune) pour 52 000 € TTC de travaux

- rénovation appt à Plagne Soleil - aide de 4 752 € (2 376 € pour la Sap et 2 376 € pour la commune) pour 23 760 € TTC de travaux.

Ensuite, le conseil municipal décide de procéder également à la régularisation d'un dossier de subvention avec le versement d'un montant complémentaire de 54,50 euros (pour la rénovation d'un appt à Belle Plagne d'un montant de 16 566,22 € TTC).

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

19. CONVENTIONS MISE À DISPOSITION DE GARAGES À USAGE DE STOCKAGE

Jean Luc Boch ne prenant pas part au vote quitte la séance. Le pouvoir de Laurent Astier n'est donc pas pris en compte.

La Sarl La Bergerie, l'Eurl les Inversens, et la Sas Boch et Frères ont sollicité la commune pour bénéficier de garages afin de pouvoir stocker des engins de transport à chenilles, et un engin de damage déchenillé.

Le conseil municipal autorise la mise à disposition de trois garages communaux, libres de toute occupation, à usage de stockage pour la période allant du 1er mai au 30 nov 2014 ; et fixe le montant du loyer demandé à 373,30 € pour la Sarl La Bergerie et l'Eurl les Inversens et à 534,14 euros pour la Sas Boch et Frères.

(Présents : 17, Votants : 17, pour : 17)

20. CRÉATION DE 4 POSTES SAISONNIERS À LA CRÈCHE MUNICIPALE «LES P'TITS BONNETS»

Considérant la nécessité de recruter des agents pour renforcer les effectifs de la crèche «les p'tits bonnets» à Plagne Centre pour la saison estivale, le conseil municipal décide la création des postes suivants :

- deux agents saisonniers diplômés (infirmier ou EJE ou auxiliaire de puériculture) pour la période du 07 juillet au 31 août 2014
 - un agent saisonnier non diplômé (adjoint d'animation territorial) pour la période du 07 juillet au 31 août 2014
 - un agent saisonnier non diplômé (adjoint d'animation territorial) pour la période du 02 juin au 31 août 2014.
- (Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

21. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS - JOBS ÉTÉ 2014

Comme chaque été, le conseil municipal décide de recruter des adjoints techniques saisonniers mis à disposition de l'office national des forêts (ONF) et des services techniques dans le cadre des jobs d'été, comme suit :

- ONF : 8 postes d'adjoints techniques saisonniers à raison de 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août
- services techniques : 2 postes d'adjoints techniques saisonniers à raison d'1 poste pour le mois de juillet et 1 poste pour le mois d'août.

Compte tenu des dénominations de ces postes, Michel ASTIER PERRET souhaite s'assurer qu'il s'agit bien d'emplois pour les jeunes. Monsieur le maire explique ces postes sont bien créés dans le cadre des «jobs d'étés».

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

22. RECTIFICATION MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE MME VÉRONIQUE OUGIER

Lors de la décision prise par le conseil municipal avec la délibération n°2013-097 en date du 06 mai 2013 concernant un échange de terrain avec mme Véronique Ougier à La Fontaine, il s'avère que le prix annoncé ne correspondait pas au prix négocié par l' élu qui avait rencontré cette propriétaire.

Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il s'agit de deux parcelles différentes dont les prix s'élèvent à 30 euros le m² et 50 euros le m². Lors de cette délibération, l'ensemble des parcelles avaient été cédées à 30 euros le m². La différence de prix annoncée ce jour réside dans l'écart de 20 euros/m² pour la parcelle de La Fontaine.

Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal décide de porter le montant de la soulte à 10 186 € au lieu de 6 986 €.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

23. VENTE DE TERRAIN A MME VAN DEN HOVE AUX THUILES

Mme VAN DEN HOVE, propriétaire au lieu dit «les Thuiles» souhaite acquérir des portions d'anciens chemins qui ne sont plus utilisés aujourd'hui et qui traversent ses biens. A ce titre, la commune a lancé une enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie des chemins ruraux aux lieu dit les Thuiles.

Suite à cette enquête, une seule remarque a été enregistrée, le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable au projet d'aliénation partielle du chemin rural des thuiles compte tenu de sa faible utilisation.

Le conseil municipal accepte la cession des parcelles issues d'une partie de l'ancien chemin rural section G n°959 Les Thuiles d'une surface de 89 m² et section G n° 960 Les Thuiles d'une surface de 53 m² au prix de 7 euros le m². (Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

24. MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT D'ACHAT DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE CARBURANT ET COMBUSTIBLE

Il est proposé de lancer un groupement d'achats de fourniture et livraison de carburant et combustible sur 4 ans afin d'obtenir des conditions avantageuses. Ce groupement serait composé des communes de Macot La Plagne, d'Aime et de la Communauté de communes des versants d'Aime (COVA).

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement d'achat de carburant et combustible sur 4 ans, désigne la COVA et son président, coordonnateur de ce groupement d'achat.

Le conseil municipal indique qu'une commission d'appel d'offres (CAO) sera créée et que le représentant de la commune à cette commission sera élu par le conseil municipal parmi les membres de la CAO communale.

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

Questions diverses

SECURISATION ARRÊT DE BUS SCOLAIRE MACOT CHEF LIEU

Monsieur le maire rappelle les inconvénients de l'arrêt de bus actuel dus à l'arrêt en pleine voie des bus. il explique qu'il a été décidé de modifier les arrêts de bus scolaires de Macot chef lieu.

Pour les primaires et les maternelles, l'arrêt sera matérialisé devant les garages du groupe scolaire, et le car, venant de Sangot, devra faire un demi tour au niveau du dépôt transdev pour déposer les enfants «sens montant». Pour les collégiens, l'arrêt bus est déplacé au niveau du parking devant la mairie (côté droit) et sera matérialisé par un petit abri (obligation du conseil général).

Sylvie BÉRARD demande si ces changements sont prévus pour la rentrée de septembre ou si ces arrêts pourront être fonctionnels avant.

Concernant celui des primaires, monsieur le maire pense qu'il pourra être fonctionnel rapidement. Quant à celui des collégiens, il sera mis en service uniquement en septembre.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Joël OUGIER SIMONIN fait part de la demande de Michel ASTIER PERRET de pouvoir siéger à la commission d'appel d'offres et propose de lui céder sa place.

Monsieur le maire répond que le conseil municipal a voté et qu'un changement de candidat entraîne une nouvelle délibération. Il propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Richard BROCHE demande si les vice-présidents ont été élus à la communauté de communes des versants d'Aime. Monsieur le maire explique qu'il y a eu une grande discussion entre les différentes communes car la commune d'Aime souhaitait 8 vices-présidents. La commune de Macot estimait ce nombre trop important donnant de l'intérêt à des délégations qui n'avaient pas lieu d'être. Monsieur le maire avait ainsi proposé 6 vices-président. La négociation a abouti à 7 vices-présidents. L'élection devrait avoir lieu lors du conseil communautaire du 23 avril 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire décide de lever la séance à 20h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Composition du bureau et du conseil communautaire de la Communauté de communes des versants d'Aime :

Président : Jean Yves DUBOIS, élu d'Aime

1er vice-président : Jean Luc BOCH, en charge de l'aménagement, du transport et du logement, maire de Macot La Plagne

2e vice-président : Didier FAVRE, en charge du développement économique, du tourisme estival, et des équipements sportifs et de loisirs, maire de Landry

3e vice-président : Lucien SPIGARELLI, en charge de l'action sociale (volet petite enfance, enfance jeunesse), élu d'Aime

4e vice-présidente : Anne CROZET, en charge de l'action sociale (volet santé, gérontologie, solidarité), élue de Peisey Nancroix

5e vice-présidente : Véronique GENSAC, en charge de la culture et de la communication, maire de Valezan

6e vice-président : Yann ALLAIN, en charge de la mutualisation et des finances, élu de Bellentre

7ème vice-président : Joël OUGIER SIMONIN, en charge de l'environnement et des travaux, élu de Macot-la-Plagne.

Assesseurs : Corine MAIRONI-GONTHIER, 1er assesseur, maire d'Aime Laurent TRESALLET, 2ème assesseur; maire de Peisey-Nancroix, Antony FAVRE, 3ème assesseur, maire de Bellentre Daniel RENAUD, 4ème assesseur, maire de La Côte d'Aime Laurent HUREAU, 5ème assesseur, maire de Montgirod-Centron Christian DUC, 6ème assesseur, maire de Granier

Membres titulaires : Bernadette CHAMOUSSIN, Evelyne ARNAUD, Anne LE MOUËLLIC, Bruno MARTINOD, Pascal VALENTIN, élus d'Aime, René LUISET, Freddy BUTHOD-GARÇON, élus de la Cote d'Aime, Isabelle GIROD-GEDDA, élue de Bellentre, Pascale SILVIN, Olivier GUÉPIN, élu de Landry Séverine BRUN, Corine MICHELAS, Michel ASTIER-PERRET, René ALLAMAND, élus de Macot La Plagne,

Membres suppléants : Georges BOUTY, élu de Granier, Cédric JULLIEN, élu de Montgirod-Centron, Pierre GONTHIER, élu de Valezan

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

Composition du bureau du syndicat intercommunal de la Grande Plagne

Président : René ALLAMAND, élu de Macot La Plagne

Vice - président : Anthony FAVRE, élu de Bellentre

Bureau :

Aime : Jean Pierre CHENU, Michel GENETTAZ, Laurent DESBRINI, titulaires et Jean Yves DUBOIS, suppléant

Bellentre : Anthony FAVRE, Roland RICHERMOZ, Francis DANCRE, titulaires, Isabelle IROD-GEDDA, suppléante

Champagny : René Ruffier LANCHES, Denis TATOUD, Vincent RUFFIER DES AIMES, titulaires, Robert LÉVY, suppléant.

Macot : René ALLAMAND, Stéfan KOUMANOV, Joël OUGIER SIMONIN, Titulaires, Jean Luc BOCH, suppléant

MAISON DU TOURISME D'AIME-MACOT LA PLAGNE :

6

Composition du bureau et du conseil d'administration de la maison du tourisme d'Aime-Macot La Plagne.

BUREAU

Président :

Laurent ASTIER (élu Mairie de Macot)

Vice-président :

Laurent DESBRINI (élu Mairie d'Aime)

Trésorier :

Jérôme GRELLET (SAP)

Secrétaire :

Patricia BÉRARD (élue Mairie de Macot)

Membres :

Franka LUIJENDIJK (représentante des hébergeurs)

Yvon EYRAUD (représentant des écoles de ski)

Frédéric PAUTET (représentant des commerçants)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurent ASTIER - Patricia BÉRARD (Macot), Laurent DESBRINI - Isabelle DÉLIMA (Aime), Daniel LANGLOIS (Association des propriétaires de La Plagne), Franka LUIJENDIJK (Hébergeur marchands), Karine VILLEROY (Agences immobilières), Yvon EYRAUD (Ecoles de ski), Frédéric PAUTET (commerçants), Titien PÉNASA (club des sports), Rémy COUNIL (Asp Montalbert), Frédéric OUGIER (Associations)

OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE

Composition du bureau et du conseil d'administration de l'office de promotion de la grande Plagne

Président : Stéfan KOUMANOV

Vice-présidents : René ALLAMAND, Jean-Pierre CHENU, Anthony FAVRE, René RUFFIER-LANCHES, Jérôme GRELLET et Nicolas PROVENDIE.

Composition du conseil d'administration :

Membres élus : Jean Pierre CHENU, Michel GENETTAZ, Laurent DESBRINI, élus d'Aime, Anthony FAVRE, Roland RICHERMOZ, Francis DANCRE, élus de Bellentre, René Ruffier Lanches, Denis Tatoud, Vincent RUFFIER DES AIMES, élus de Champagny en Vanoise, René ALLAMAND, Stéfan KOUMANOV, Joël OUGIER SIMONIN, élus de Macot La Plagne.

Membres extérieurs : Jérôme GRELLET, Nicolas PROVENDIE et Jacques MULLER (Société d'aménagement de La Plagne), Jacques PELICAN (hébergeurs), Daniel LANGLOIS (Propriétaires de La Plagne), Pierre DECHARNE (Ecoles de ski), Charles DE MONTVALLIER (Associations intéressées par le développement touristique de la station), Patrick HAZEUX (Maison du tourisme), Etienne GIROUD (OT de Montchavin), Geneviève RUFFIER LANCHE (OT Champagny en Vanoise), Rémy COUNIL (Association syndicale autorisée des propriétaires de Montalbert).

LES SCULPTURES DE L'ÉCOLE DE LA PLAGNE



Les enfants de l'école de la Plagne sont des artistes !!!!
Leurs oeuvres originales et décalées étaient exposées à l'école de la Plagne. Le vernissage a eu lieu le 17 avril dernier en présence des parents et des élus. Toutes ces créations ont été réalisées de leurs propres mains avec l'aide des enseignants et d'intervenants extérieurs ; à partir de matériaux de récupération, masques en terre cuite, peintures, animaux imaginaires réalisés à partir de découpages, pliages et collages, ...



Les élus, de gauche à droite : Raphaël OUGIER (conseiller délégué et membre de la commission «social/scolaire/culture»), Christiane CHARRIÈRE (adjointe chargée des affaires sociales et scolaires), Jean Luc BOCH, maire, Sylvie BÉRARD (conseillère déléguée et membre de la commission «social/scolaire/culture»), Fabienne ASTIER (conseillère déléguée), Gérard MONTILLET (adjoint chargé des travaux), Patricia BÉRARD (conseillère déléguée) en compagnie de Yolaine Pascal, enseignante et des enfants.

ELECTIONS EUROPEENNES

Rappel dates :

Dimanche 25 mai 2014

les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

Bureau de vote 1 :

Mairie de Macot La Plagne salle des mariages

Bureau de vote 2 :

Salle omnisports Plagne Centre

Vous devez vous présenter au bureau de vote avec **une pièce d'identité (obligatoire - le cas échéant votre vote sera refusé)** et votre carte d'électeur. Vous pouvez présenter l'une des pièces d'identités suivantes :

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse avec photo, permis de chasser avec photo, livret de circulation délivré par le préfet, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'identité ou carte de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat, de parlementaire ou d'élu local avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Vote par procuration :

Où faire la démarche ? Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. La démarche peut se faire à tout moment de l'année mais doit de toute façon parvenir avant le jour du scrutin.

La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

(source et plus d'information sur <http://vos-droits.service-public.fr>)

La bibliothèque de Macot La Plagne vous informe que le spectacle prévu le 13 juin à la salle polyvalente de Macot chef lieu est annulé. Il sera reporté ultérieurement. La date n'est pas fixée à ce jour.

Inscriptions scolaires 2014/2015

Pour les enfants nés en 2011,

Se présenter en mairie pour l'inscription avec :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

Ensuite prendre rendez vous avec la directrice de l'école au 04.79.09.74.64 pour Macot chef lieu ou avec le directeur de l'école au 04.79.09.27.64 pour La Plagne

Info ouverture mairie

La collectivité ayant constaté une très faible fréquentation lors des permanences du samedi, il a été décidé de remplacer ces dernières par une ouverture de la mairie le vendredi soir jusqu'à 18h30.

A compter du 16 mai 2014, la mairie ne sera donc plus ouverte le samedi matin.

En revanche, une permanence se tiendra tous les vendredis soirs jusqu'à 18h30 (au lieu de 17h).

Enchères sur agorastore.fr

La commune vous informe de la vente aux enchères de matériel d'occasion d'informatique et de vaisselle du 19 mai au 03 juin 2014.

Compte rendu du conseil municipal - le recevoir par email c'est simple !

Au vu des contraintes d'envoi du compte rendu du conseil municipal par la poste et dans le cadre d'une politique d'économie et d'environnement, le nouveau conseil municipal a décidé de supprimer l'envoi postal de ce dernier dès le prochain numéro.

En revanche, les comptes rendus seront disponibles dans différents points de distribution de Macot et de La Plagne qui vous seront communiqués ultérieurement.

De même, nous vous rappelons **qu'il vous est possible de le recevoir par email**. Pour cela, il vous suffit d'en faire **la demande à l'adresse suivante : com@macotlapagne.com**.

Les comptes rendus sont également mis en ligne régulièrement **sur le site internet de la commune : www.mairie-macotlapagne.fr**